

Les migrations interprovinciales au Canada Diverses sources de données

Ronald Raby, John Kelly, Alex McMillan et Jeannine Perreault

Volume 5, numéro 3, décembre 1976

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/600722ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/600722ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association des démographes du Québec

ISSN

0380-1721 (imprimé)

1705-1495 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Raby, R., Kelly, J., McMillan, A. & Perreault, J. (1976). Les migrations interprovinciales au Canada : diverses sources de données. *Cahiers québécois de démographie*, 5(3), 83–123. <https://doi.org/10.7202/600722ar>

LES MIGRATIONS INTERPROVINCIALES AU CANADA:
DIVERSES SOURCES DE DONNEES

par

Ronald RABY*

avec la collaboration de

John KELLY, Alex MCMILLAN et Jeannine PERREAULT

INTRODUCTION

Parmi les facteurs démographiques de l'accroissement de la population d'une région donnée, la migration interne est l'un des plus difficiles à mesurer, vu l'absence d'un registre permanent de la population. Pour combler cette lacune, on fait généralement appel aux données provenant des recensements, aux enquêtes spéciales sur la mobilité ou encore à des fichiers administratifs.

Au Canada, jusqu'à récemment, on avait recours surtout aux données des recensements et au fichier administratif des allocations

* Statistique Canada, Division des estimations et projections démographiques, Ottawa. Les opinions exprimées sont celles des auteurs et n'engagent pas la responsabilité de Statistique Canada.

familiales. Depuis quelques années, la Division des estimations et projections a orienté la recherche sur les migrations géographiques, vers de nouvelles sources de données, à savoir, l'enquête révisée sur la population active, le fichier administratif des déclarations de revenus, ainsi que ceux des régimes d'assurance maladie et de pensions de sécurité de la vieillesse. On a également visé à améliorer la méthode dite des allocations familiales.

Dans cet exposé, nous traiterons d'abord des recensements, de leurs limites en tant que source de données sur les migrations internes, puis nous verrons quelles sont les possibilités offertes par l'enquête révisée sur la population active. Dans une deuxième partie, nous aborderons les fichiers administratifs: le type de données qu'on y trouve, leurs lacunes ainsi que les diverses approches qui permettent d'estimer les mouvements migratoires. Finalement, en rapprochant les résultats obtenus à partir de trois sources différentes, pour la période 1966-1971, à savoir, ceux du recensement de 1971, ceux du fichier des allocations familiales et ceux des déclarations d'impôt, on pourra constater l'importance des migrations multiples. Les résultats présentés sont préliminaires, sujets à révision et un document final et plus détaillé sur ce sujet devrait être mis à la disposition des utilisateurs d'ici 1977.

LES SOURCES DIRECTES

A- recensement

Au Canada, la plus ancienne source directe de données sur la migration est le recensement. Cette source de renseignements est sans doute l'une des plus riches que nous avons présentement. Toutefois elle ne répond pas entièrement aux besoins spécifiques de la Division des estimations et à ceux de nombreux utilisateurs. En fait, cette façon de mesurer la migration interprovinciale introduit différents biais et comporte certaines limites. Ce que l'on mesure, c'est l'effectif des migrants survivants pour une période de 5 ans et non le volume réel des migrations. La différence observée est loin d'être négligeable: aux Etats-Unis, sur une période de 5 ans le nombre de changements de logement est environ le double du nombre des migrants dénombrés (1). Courchêne 1974 (2) a estimé que les migrations multiples pour une période de deux ans représentaient 38% des migrations au Canada.

En demandant aux personnes: "où habitiez-vous il y a 5 ans?"(3)

1- on omet toute migration suivie d'un décès, d'une émigration à l'étranger ainsi que celle effectuée par des personnes qui sont

(1) Courgeau, D., "Migrants et migrations", Population, 1973 No. 1, p. 95.

(2) Courchêne, Thomas J., Migration Income and Employment: Canada 1965-1968, (Montréal) C.D Howe Research Institute (1974), p. 76.

(3) Tugault, Y., La mesure de la mobilité, cinq études sur les migrations internes, Travaux et documents, I.N.E.D., cahier no. 67.

entrées au pays entre les deux recensements.

- 2- Toute personne qui a effectué deux migrations mais qui est revenue à sa résidence de 1966, est considérée comme non migrante (migration de retour).
- 3- Toute personne qui a effectué deux migrations et plus au cours de la période est considérée n'avoir migré qu'une seule fois si sa résidence de 1971 diffère de celle de 1966. De plus, cette migration peut être tout à fait fictive: soit l'itinéraire migratoire ab, bc. La migration résultante fournie par le recensement sera ac. En réalité, une telle migration n'a jamais eu lieu.
- 4- Seules les personnes âgées de 15 ans et plus répondaient à cette question. Pour connaître le nombre de migrants interprovinciaux survivants, âgés de 5-14 ans, on a attribué aux personnes âgées de 5-14 ans, le statut migratoire du chef de famille si elles vivaient avec ce dernier et celui du chef de ménage dans le cas d'une personne vivant hors famille. Un tel procédé semble justifié.
- 5- Pour les personnes âgées de 0-4 ans en 1971, on ne peut pas connaître leur statut migratoire par cette question. Leur attribuer le statut du chef de famille est hasardeux puisque l'enfant peut être né après la migration.
- 6- En 1971, 279,300 personnes - soit 7.1% des migrants âgés de 5 ans et plus, ont déclaré avoir déménagé, mais sans indiquer leur

province de résidence en 1966. Nous ignorons donc si ce sont des migrants intraprovinciaux ou interprovinciaux.

- 7- L'âge des migrants survivants n'est pas l'âge au moment de la migration mais bien l'âge au recensement de 1971.
- 8- Enfin le taux de sous-énumération au recensement de 1971 est plus élevé aux âges où la migration semble la plus forte: 2.60% à 15-19 ans, 4.49% à 20-24 ans, 2.50% à 25-39 ans et 1.93% à tous les âges.

Pour ces diverses raisons les données du recensement sur la migration nous renseignent peu sur le volume réel des migrations et sur la répartition par âge au moment de la migration.

B- enquête sur la main-d'oeuvre

L'enquête mensuelle sur la main-d'oeuvre de Statistique Canada pourrait constituer une autre source directe de données sur les migrations. Les données utilisées dans l'élaboration de l'enquête sous sa forme actuelle proviennent principalement du recensement de 1961. Comme il s'est produit depuis ce moment plusieurs changements dans les concepts, définitions, limites ou décomptes de la population qui affectent la conception de l'enquête, on a décidé de procéder à un examen complet de la conception de l'enquête sur la base surtout des renseignements fournis par le recensement de 1971. Dans le cadre de l'enquête révisée, on a accordé une place de choix à la cueillette

d'information continue et systématique sur les migrations internes au Canada (1). En plus de doubler la taille de l'échantillon (65,000 ménages au lieu de 32,000), on a également modifié les techniques d'échantillonnage, la stratification et la répartition de l'échantillon de façon à augmenter le degré de fiabilité des estimations dans les provinces plus petites.

Lorsque la période de révision et de rôtage sera terminée (2), soit environ en 1978, les données suivantes seront disponibles probablement sur une base annuelle.

- 1- Les flux migratoires au niveau des grandes agglomérations, régions métropolitaines et provinces, sur une base annuelle, ainsi que les migrations multiples en dedans d'une année;
- 2- Certaines variables démographiques, à savoir, l'âge et le sexe des migrants, l'état matrimonial, la relation avec le chef du ménage et le nombre d'enfants;
- 3- Des variables économiques comme l'occupation, le type d'industrie, le revenu et le niveau de scolarité;
- 4- D'autres caractéristiques comme la langue parlée, les raisons du déplacement et les sources d'informations consultées quant aux possibilités d'emploi (si le déplacement est lié à la recherche d'un nouvel emploi).

(1) On trouvera le questionnaire suggéré sur la mobilité géographique dans le document de discussion "Geographical Mobility Data Development in the Revised Labour Force Survey" par Gnanasekaran, Kelly, Perreault et Romaniuc, Division des estimations et projections démographiques, Statistique Canada, Février 1974.

(2) Les données sur la mobilité seront disponibles en 1978 si les budgets le permettent.

Les limites de ces données sur les migrations.

Comme on peut le constater, les nouvelles données sur les migrations qui seront obtenues dans le cadre de l'enquête révisée sur la population active permettront des études plus poussées et plus systématiques sur la mobilité. Mais, même dans sa version révisée, cette enquête ne constituera pas le moyen idéal de recueillir des données sur la mobilité interne. En effet, on ne prévoit pas, du moins dans l'avenir immédiat, inclure dans l'échantillon les résidents du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. De plus, l'erreur d'échantillonnage continuera d'introduire des distorsions dans les estimations et, lorsqu'il s'agira de recouper un certain nombre de caractéristiques des migrants pour des unités géographiques de petite taille, il deviendra indispensable de tenir compte des intervalles de confiance. En outre, les questions sur la mobilité étant des questions supplémentaires qui viendront s'ajouter une fois l'an, aux questions déjà nombreuses de l'enquête régulière, il est à prévoir que le taux de non-réponse augmentera. Comme par ailleurs, il est préférable de choisir la période de l'année où le taux de réponse est le plus élevé pour poser ces questions additionnelles sur la mobilité (octobre étant suggéré comme un mois préférable à juin), il faudra, si l'on veut rendre les estimations comparables à celles obtenues à partir d'autres sources, effectuer des ajustements dont la justesse reste encore à démontrer.

Pour résumer, l'enquête révisée sur la population active offrira des possibilités de recherche plus grandes pour l'étude des migrations internes, sans toutefois constituer une source d'information idéale.

LES SOURCES INDIRECTES

Certains fichiers administratifs peuvent nous fournir des renseignements sur les déplacements des gens. Nous avons retenu quatre fichiers soit ceux des allocations familiales, des pensions de vieillesse, des déclarations d'impôt et enfin celui des régimes d'assurance maladie.

A- les fichiers des allocations familiales.

Depuis juillet 1945, nous avons au Canada un régime fédéral d'allocations familiales. De 1945 au 31 décembre 1973 étaient admissibles:

- les enfants âgés de 0-15 ans révolus fréquentant l'école et qui étaient citoyens canadiens ou reçus immigrants depuis un an. Chaque famille ayant des enfants admissibles, recevait par la poste, mensuellement, un chèque. Dès lors, tout changement d'adresse devait être signalé au Bureau régional du Ministère de la Santé par la famille elle-même,

si elle désirait toucher les chèques à sa nouvelle adresse.

A partir des avis de changement d'adresse envoyés par les familles, le bureau régional compilait mensuellement des tableaux indiquant la province d'origine de ces familles ainsi que leur province de destination. Ces tableaux (voir annexe 1) nous parvenaient environ deux mois en retard.

Rappelons ici que:

- 1- ces données représentaient seulement les familles migrantes ayant des enfants admissibles aux allocations familiales.
- 2- elles représentaient le nombre de changements d'adresse compilés au cours d'un mois et non le nombre de migrations survenues au cours de ce mois; il semblerait qu'il y ait un délai de deux mois entre la date de la migration et celle de la compilation.

La méthodologie employée jusqu'à présent pour estimer la migration interprovinciale à partir de ces données a été mise au point par Yoshiko Kasahara, statisticienne, alors à l'emploi de Statistique Canada (1). Cette méthode que nous appellerons la Méthode "A" a été employée par Perreault, à quelque variante près, pour reconstituer les séries chronologiques de migrants interprovinciaux, entre 1961 et 1971 (2). On peut résumer la méthode "A" comme suit:

-
- (1) Y. Kasahara, "The flow of Migration among the Provinces of Canada, 1951-1961", dans Canadian Political Science Association Conference on Statistics. Montréal, 1961.
 - (2) J. Perreault, "Migration interprovinciale, Etude préliminaire en vue des projections démographiques de 1972" Document de travail no. 8, Série des estimations et projections, Statistique Canada, Ottawa, 1972.

Soient

EN_j ,	le nombre de familles admissibles aux allocations familiales sorties de la province j au cours d'une période donnée (du 1er juin au 31 mai d'une année);
\bar{X} ,	le nombre moyen d'enfants par famille qui reçoit des allocations familiales au cours d'une année donnée (moyenne nationale);
P_j^e et P_j^a ,	les effectifs d'enfants et d'adultes, respectivement, dans la province j , estimés au 1er décembre;
R_j^e et R_j^a ,	le taux de sortie des enfants et des adultes migrants, respectivement dans la province j ;
F ,	le facteur d'ajustement, dont la valeur a été estimée à 1.1 par Kasahara;
M_j^t , M_j^e et M_j^a ,	le nombre total des sortants de la province j , enfants et adultes.

Les équations suivantes représentent les diverses étapes de la procédure d'estimation: (1)

- Nombre d'enfants sortant de la province j :

$$M_j^e = EN_j \cdot \bar{X} \dots\dots\dots (1)$$

- Taux de migration (sorties) des enfants de la province j :

$$R_j^e = \frac{M_j^e}{P_j^e} \dots\dots\dots (2)$$

(1) Ces équations sont tirées du "Rapport technique sur les projections démographiques pour le Canada et les provinces, 1972-2001" Statistique Canada, catalogue No. 91-516, p. 195.

- Taux de migration (sorties) des adultes de la province j:

$$R_j^a = R_j^e \cdot F \dots\dots\dots (3)$$

- Nombre d'adultes sortant de la province j:

$$M_j^a = R_j^a \cdot P_j^a \dots\dots\dots (4)$$

Nombre total de migrants quittant la province j:

$$M_j^t = M_j^a + M_j^e \dots\dots\dots (5)$$

Limites de cette méthode

La précision des estimations de la migration interprovinciale obtenues par cette méthode dépend, outre les deux aspects mentionnés antérieurement, des deux facteurs suivants, à savoir,

- 1- l'application d'un facteur d'ajustement ($F=1.1$) constant dans le temps et identique pour toutes les provinces et
- 2- la validité de l'hypothèse selon laquelle les familles migrantes ont le même nombre d'enfants, en moyenne, que l'ensemble de familles admissibles aux allocations familiales. Enfin une telle méthode ne nous renseigne aucunement sur les courants migratoires.

Le nouveau régime d'allocations familiales

En janvier 1974, entré en vigueur un nouveau régime d'allocations familiales. Devenaient admissibles tous les enfants âgés de moins de 18 ans résidant au Canada dont au moins un des parents: a) est citoyen canadien; b) a été reçu en tant qu'immigrant; c) a été admis à titre de non-immigrant dans des circonstances prescrites pour une période d'au moins 1 an. De plus l'enfant doit être entièrement ou (pour une grande part) entretenu par un parent. Les procédures de changement d'adresse demeuraient toutefois les mêmes. Au niveau de l'information fournie, grâce à l'informatisation des fichiers, on connaît présentement, en plus du nombre de familles migrantes selon la province d'origine et de destination, la taille des familles migrantes (voir annexe II). A partir de ces tableaux, on peut calculer le nombre d'enfants (0-17 ans) migrants interprovinciaux. Eventuellement, on espère obtenir des tableaux pour la migration entre divisions de recensement et entre régions métropolitaines.

La méthode "A" comportait deux sources d'erreurs possibles soit: le nombre moyen d'enfants par famille migrante et le facteur d'ajustement. Puisque nous connaissons maintenant la taille des familles migrantes, nous avons pu vérifier s'il existait une différence entre la taille des familles migrantes admissibles aux allocations familiales et celle de l'ensemble des familles admissibles aux allocations familiales (tableau 1.0).

TABLEAU 1.0: Nombre moyen d'enfants par famille, Canada et provinces, 1975.

Provinces	(1) Nombre moyen d'enfants par <u>famille</u> <u>migrante</u> admissible aux Allocations familiales \bar{X}'_j	(2) Nombre moyen d'enfants pour l'ensemble des familles admissibles aux allocations familiales \bar{X}_j	(3) Rapport C_j
Terre-Neuve	1.97	2.52	.781746
Ile-du-Prince-Edouard....	2.02	2.39	.845188
Nouvelle-Ecosse.....	1.96	2.20	.890909
Nouveau-Brunswick.....	2.05	2.28	.899123
Québec.....	1.99	2.09	.952153
Ontario.....	1.96	2.06	.951456
Manitoba.....	1.99	2.16	.951296
Saskatchewan.....	2.04	2.28	.894737
Alberta.....	2.00	2.17	.921659
Colombie-Britannique.....	2.00	2.04	.980392
Yukon et Territoires du Nord-Ouest.....	2.00	2.39	.835383
Canada.....	1.99	2.12	.938679
$C_j = \bar{X}'_j / \bar{X}_j$			

Ce tableau nous indique que le nombre d'enfants par famille migrante varie peu d'une province à l'autre. Par contre, les familles migrantes ont quand même moins d'enfants en moyenne, que l'ensemble des familles admissibles aux allocations familiales. En utilisant la moyenne nationale d'enfants par famille admissible aux allocations, nous surestimons les effectifs d'enfants migrants et par conséquent ceux des adultes.

La seconde source d'erreurs résidait dans l'utilisation d'un facteur d'ajustement d'égale valeur pour toutes les provinces soit 1.1; valeur déterminée à l'aide des données du recensement de 1961. Ce facteur, qui représente le rapport existant entre le taux de migration des adultes et celui des enfants, peut être déterminé à partir des taux de migration des entrants ou des taux de migration des sortants. Nous avons préféré utiliser le taux de migration des sortants pour la raison suivante. Un taux de migration obtenu en rapportant le nombre des migrants entrants au cours d'une période à la population estimée à fin de cette période, nous fournit la probabilité de trouver à cette date, dans cette population, une personne qui a immigré. Un tel taux ne peut être de grande utilité pour produire des estimations puisque nous connaissons uniquement la population du début de la période. Par contre un taux de migration des sortants calculé en divisant le nombre des sortants par la population soumise au risque d'émigration nous donne directement la probabilité qu'ont les gens d'une province de quitter cette province pour aller résider dans l'une ou l'autre des autres provinces.

Calcul des facteurs F_j

A partir des données du recensement de 1971 nous avons donc calculé, pour chaque province, un facteur d'ajustement. Les données de la migration utilisées ont été corrigées pour l'erreur provenant du fait que plusieurs migrants n'avaient pas indiqué leur province de résidence en 1966. De plus pour le groupe d'âges 0-4 ans, on a estimé le nombre de migrants en comparant la province de naissance et la province de résidence en 1971. L'âge attribué au moment de la migration est l'âge atteint au milieu de la période soit le 1-12-1968. Une telle façon de déterminer l'âge au moment de la migration présuppose que la répartition des migrants survivants dénombrés est linéaire à la fois dans le temps et à l'intérieur d'un groupe d'âges. La population de base utilisée au dénominateur est la population qui a été soumise au risque de migration soit la population recensée le 1-6-71 moins les immigrants entrés au pays entre 1966 et 1971 moins les entrants plus les sortants au cours de cette même période. Bien entendu nous avons posé l'hypothèse de mortalité identique chez les migrants et non-migrants.

L'équation suivante a servi au calcul des facteurs d'ajustement F_j figurant au tableau 2.0.

Soit:

M_j^{Sa} : nombre d'adultes âgés de 16 ans et plus le 1-12-68 sortis de la province j entre 1966-1971.

M_j^{Se} : nombre d'enfants âgés de (0-15 ans) le 1-12-68 sortis de la province j au cours de la période 66-71.

P_j^a : population adulte soumise au risque de migration le 1-12-68.

P_j^e : population âgée de (0-15 ans) le 1-12-68 soumise au risque de migration.

d'où

$$F_j = \frac{M_j^{Sa}}{P_j^a} / \frac{M_j^{Se}}{P_j^e}$$

TABLEAU 2.0: Facteurs d'ajustement (F_j) calculés à partir des taux de migration des sortants 1966-1971, Canada et Provinces.

Provinces	Facteurs F_j	
Terre-Neuve	1.545998	N.B. Les données de la migration sont celles obtenues au recensement de 1971 corrigées: a) pour l'erreur provenant du fait que plusieurs migrants n'avaient pas indiqué leur province de résidence en 1966. b) Pour la migration 0-4 ans. Au dénominateur on a utilisé la population recensée le 1-6-71 moins les immigrants entrés au pays entre 66-71 moins les entrants plus les sortants.
Ile-du-Prince-Edouard	1.143638	
Nouvelle-Ecosse.....	1.053389	
Nouveau-Brunswick..	1.155882	
Québec.....	1.107144	
Ontario.....	.971562	
Manitoba.....	.992302	
Saskatchewan.....	1.118950	
Alberta.....	1.094460	
Colombie-Britannique.....	.982041	
Yukon et Territoires du Nord-Ouest..	1.429879	
Canada	1.046494	

Commentaires

En général la valeur des facteurs d'ajustement se rapproche de 1.1, soit la valeur du facteur utilisé jusqu'à maintenant et calculé par Kasahara. Pour Terre-Neuve, ainsi que pour le Yukon et les T.N.O. on obtient des valeurs supérieures à 1.4. Par contre l'Ontario, le Manitoba et la Colombie enregistrent des valeurs inférieures à 1.00 soit .97 ou .98. Au cours des mois à venir nous voulons vérifier à l'aide d'autres sources (fichiers d'impôt) les valeurs de F_j . Enfin, ces facteurs d'ajustement devront être mis à jour dès que les données du recensement de 1976 seront disponibles.

La méthode que nous suggérons, la méthode "B", consiste à partir du nombre moyen d'enfants par famille migrante ainsi que des nouveaux facteurs d'ajustement, à déterminer à l'aide des équations suivantes, le nombre de sortants de chaque province selon la province de destination.

Soit:

$EN_{(j,k)}$: Nombre de familles admissibles aux allocations familiales sorties de la province j à destination de la province k .

\bar{X}_j : Moyenne provinciale d'enfants par famille admissible aux allocations familiales pour la province j .

- c_j : Rapport entre le nombre d'enfants par famille migrante et le nombre d'enfants par famille admissible aux allocations familiales en 1975 pour la province j.
- \bar{X}'_j : Nombre moyen d'enfants par famille migrante admissible aux allocations familiales pour la province j.
- $M_{(j,k)}^{Se}$: Nombre d'enfants sortant de la province j à destination de la province k.
- $M_{(j,k)}^{Sa}$: Nombre d'adultes sortant de la province j à destination de la province k.
- $M_{(j,k)}^{St}$: Nombre total de sortants de la province j à destination de k.
- F_j : Facteur d'ajustement pour la province j.
- P_j^e et P_j^a : Effectifs d'enfants et d'adultes respectivement dans la province j.
- M_j^{St} : Nombre total des sortants de la province j à destination des autres provinces.

$$M_{(j,k)}^{Se} = EN_{(j,k)} \cdot \bar{X}'_j \quad (1)$$

où $\bar{X}'_j = \bar{X}_j \cdot C_j$

$$M_{(j,k)}^{Sa} = \frac{M_{(j,k)}^{Se}}{P_j^e} \cdot F_j \cdot P_j^a \quad (2)$$

$$M_{(j,k)}^{St} = M_{(j,k)}^{Se} + M_{(j,k)}^{Sa} \quad (3)$$

$$M_j^{St} = \sum M_{(j,k)}^{St} \quad (4)$$

En inscrivant les valeurs obtenues pour $M_{(j,k)}^{St}$ dans les cases appropriées d'un tableau à double entrée, soit les provinces d'origine en ordonnée et les provinces de destination en abscisse, on obtient le nombre total de sortants de la province j par sommation des nombres figurant dans une même ligne (tableau 3.0). Pour trouver le nombre des entrants en j ., on additionne les nombres figurant dans une même colonne.

Le tableau 4.0 nous permet de comparer les résultats des méthodes "A" et "B". En admettant que les facteurs F_j soient adéquats, on peut affirmer que la méthode "B" nous fournit de meilleures estimations. Si tel est le cas pour la période 1966-1971, la méthode A aurait sur-estimé de 204,300 le nombre de migrants interprovinciaux au Canada. 26% de cette sur-estimation proviendrait du facteur d'ajustement 1.1 et le reste 74%, de l'utilisation de la moyenne nationale d'enfants par famille admissible aux allocations familiales.

Avantages de la méthode suggérée

La méthode utilisée jusqu'ici pour produire les estimations de migration interprovinciales nous fournissait seulement le solde migratoire interprovincial. Les travaux de Perreault ont permis d'obtenir pour chaque province le volume d'entrants et de sortants sans toutefois nous renseigner sur les courants ou flux migratoires.

TABLEAU 3.0: Estimation des flux migratoires interprovinciaux, 1966-1967 à 1970-1971 par la méthode "B".

Province d'origine	Province de destination											
	Terre-Neuve	Ile-du-Prince-Edouard	Nouvelle-Ecosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon et Territoires du Nord-Ouest	Total des sortants
Terre-Neuve	-	556	8,171	4,169	5,956	38,027	1,091	672	1,882	2,195	210	62,929
Ile-du-Prince-Edouard.....	532	-	4,836	2,987	1,487	8,184	764	297	1,076	1,296	85	21,544
Nouvelle-Ecosse.....	7,317	4,996	-	17,916	12,627	65,007	4,154	1,666	6,015	12,161	398	132,257
Nouveau-Brunswick.....	3,701	2,733	20,389	-	21,401	51,229	3,533	1,238	4,714	6,198	282	115,418
Québec.....	6,520	1,562	13,671	23,080	-	213,606	10,312	4,035	15,165	28,151	1,760	317,862
Ontario.....	21,576	6,795	49,669	36,838	117,059	-	41,220	17,587	49,339	80,765	2,690	423,538
Manitoba.....	810	696	4,006	3,313	10,375	54,511	-	26,678	35,185	45,010	1,400	181,984
Saskatchewan.....	469	168	1,713	1,140	3,599	25,110	35,901	-	75,449	50,026	2,369	195,944
Alberta.....	1,101	679	4,488	2,592	8,410	47,894	20,687	38,813	-	124,328	8,456	257,448
Colombie-Britannique...	1,348	562	8,764	3,432	13,384	67,408	22,643	22,567	93,116	-	8,678	241,902
Yukon et Territoires du Nord-Ouest.....	211	37	151	357	823	3,272	989	995	7,514	6,737	-	21,086
Total des entrants.....	43,585	18,784	115,858	95,824	195,121	574,248	141,294	114,548	289,455	356,867	26,328	1,971,912
Total des sortants.....	62,929	21,544	132,257	115,418	317,862	423,538	181,984	195,944	257,448	241,902	21,086	1,971,912
Solde migratoire.....	- 19,344	- 2,760	- 16,399	- 19,594	-122,741	150,710	- 40,690	- 81,396	32,007	114,965	5,242	0

La méthode que nous proposons, en plus de tenir compte du nombre moyen d'enfants par famille migrante ainsi que de la structure par âge des migrants sortants de chaque province, nous permet de connaître les flux migratoires. De telles données nous aideront à mieux comprendre les mouvements migratoires et surtout les cycles de ces mouvements.

TABLEAU 4.0: Estimation du nombre des entrants, des sortants et du solde migratoire, 1966-67 à 1970-71.

Comparaison des données obtenues à partir des méthodes A et B

	METHODE A ⁽¹⁾			METHODE B ⁽²⁾		
	Entrants	Sortants	Solde migratoire	Entrants	Sortants	Solde migratoire
T.-N	39,216	53,162	- 13,946	43,585	62,929	- 19,344
I.P.-E.	19,636	21,840	- 2,204	18,784	21,544	- 2,760
N.-E.	124,277	147,968	- 23,691	115,858	132,257	- 16,399
N.-B.	98,730	111,458	- 12,728	95,824	115,418	- 19,594
Qué.	217,482	327,575	- 110,093	195,121	317,862	- 122,741
Ont.	639,022	511,857	127,165	574,248	423,538	150,710
Man.	161,081	212,403	- 51,322	141,294	181,984	- 40,690
Sask.	125,149	208,336	- 83,187	114,548	195,944	- 81,396
Alta	297,571	278,231	19,340	289,455	257,448	32,007
C.B.	431,230	283,429	147,801	356,867	241,902	114,965
Y. & T.N.-O.	22,779	19,914	2,865	26,328	21,086	5,242
Total	2,176,173	2,176,173	0	1,971,912	1,971,912	0

(1) Méthode A (employée par Perreault): moyenne nationale d'enfants par famille et facteur d'ajustement de 1.1.

(2) Méthode B (méthode suggérée): moyenne provinciale d'enfants par famille réduite pour tenir compte de la différence, observée en 1975, entre (a) le nombre moyen d'enfants par famille recevant des allocations familiales et (b) le nombre moyen d'enfants dans les familles migrantes; et facteur d'ajustement variant pour chaque province.

B- le fichier des pensions de la sécurité de la vieillesse.

Il existe au Canada un régime de pension de vieillesse depuis janvier 1952. Actuellement y sont admissibles toutes les personnes âgées de 65 ans et plus et qui ont résidé au Canada durant les 10 années qui ont précédé immédiatement la date d'approbation de leur demande, ou

- a) qui ont été présentes au Canada avant ces 10 années pendant une période au moins égale au double des périodes totales d'absence du Canada et qui ont résidé au Canada au moins 1 an immédiatement avant la date d'approbation de leur demande ou
- b) qui ont résidé au Canada pour une période de 40 ans à compter de 18 ans.

En juin 1971 environ 99% des personnes âgées de 65 ans et plus recevaient les pensions de vieillesse. Comme pour les allocations familiales le ministère de la Santé et du Bien-Etre compile mensuellement les avis de changements d'adresse d'une province à une autre. (Voir annexe III). Nous pouvons alors préparer annuellement des tableaux à double entrée.

Quelques résultats

C'est à partir de ces rapports que nous avons préparé le tableau 5.0 nous fournissant le nombre de migrants interprovinciaux

âgés de 65 ans et plus pour les années 1971-72 à 1973-74. Des 27,471 migrants interprovinciaux de 65 ans et plus au Canada, 8,414 ont établi leur nouvelle résidence en Colombie-Britannique soit 31%, 6509 soit 24% en Ontario. Le Québec en accueillait seulement 2485 soit 9%, l'Alberta 3377, 12%. Certaines provinces attirent donc plus les personnes âgées que d'autres.

TABLEAU 5.0: Migrants interprovinciaux âgés de 65 ans et plus, 1971-72 à 1973-74, Canada et provinces (Pension de la sécurité de la vieillesse).

Provinces	Entrants		Sortants		Solde migratoire
	Nombre	%	Nombre	%	
T.-N.	403	1.47	464	1.69	- 61
I.P.-E.	294	1.07	213	.78	81
N.-E.	1,376	5.01	1,329	4.84	47
N.-B.	1,261	4.59	1,090	3.97	171
Qué.	2,485	9.05	4,877	17.75	- 2,392
Ont.	6,509	23.69	6,248	22.74	261
Man.	1,778	6.47	2,671	9.72	- 893
Sask.	1,501	5.46	2,635	9.59	- 1,134
Alta	3,377	12.29	3,805	13.85	- 428
C.B.	8,414	30.63	4,016	14.62	4,398
Yukon & T.N.-O.	73	0.27	123	.45	- 50
Canada	27,471	100.00	27,471	100.00	0

Bref ce fichier est sans doute de peu d'intérêt, si on tient compte du fait qu'il couvre une population très peu mobile et qu'il nous fournit aucune autre caractéristique de ces migrants. Il peut cependant intéresser les chercheurs poursuivant des études sur les personnes du 3^{ième} âge et pourrait être utilisé pour estimer les migrants interprovinciaux âgés de 65 ans et plus.

C- le fichier de l'impôt

Depuis quelque temps, Statistique Canada tente d'exploiter les fichiers de l'impôt du ministère du revenu afin d'en dériver des estimations de la migration au Canada. Ce projet est encore en voie de développement mais nous pouvons néanmoins en esquisser les grandes lignes.

Le fichier

Le fichier de l'impôt est un fichier administratif rassemblé par le ministère du revenu du Canada à partir des déclarations d'impôt soumises par les personnes qui au cours d'une année civile ont gagné un revenu imposable: il y a donc un fichier pour chaque année civile. Le fichier comprend une fiche pour chaque déclarant; comme la loi permet de réclamer une exemption pour les personnes à charge, la fiche du déclarant contient des indications relatives à ces personnes. Par

souci de concision nous appellerons "charge" l'ensemble du déclarant et des personnes à sa charge. Notons que la notion de charge n'est pas équivalente aux notions de famille ou de ménage. Ainsi, si deux personnes d'une même famille ont eu un revenu suffisamment élevé, chacune d'elles devra soumettre sa propre déclaration d'impôt, et le fichier comptera deux fiches, et donc deux charges, pour cette famille.

Sa complétude

Si l'on totalise les déclarants et leurs personnes à charge répertoriés dans un fichier, on arrive à 90% de la population du Canada en 1971. L'omission du 10% est due à plusieurs causes, entre autres: au fait que certaines déclarations sont produites trop tardivement pour être incluses au fichier au moment du traitement statistique, au fait que certaines personnes ont un revenu non imposable parce que trop faible, que d'autres sont à la charge de l'Etat dans diverses institutions, que certains déclarants ne réclament pas d'exemptions pour toutes les personnes à leur charge, enfin que certaines personnes qui seraient tenues à soumettre un rapport d'impôt ne le font pas. Nous verrons plus loin qu'il faut faire des ajustements pour tenir compte de la complétude du dossier.

L'attribution des charges

Nous avons dit plus haut que le fichier contient des indications relatives aux personnes à charge. Toutefois, si la déclaration d'impôt soumise par le déclarant contient une liste (nominative) des personnes à charge, le fichier informatisé que l'on exploite ne contient que le montant total des exemptions personnelles.

Voyons d'abord quel est le lien entre la charge d'un déclarant et son montant total d'exemptions personnelles. L'équation 1 à l'annexe IV donne le montant total d'exemptions dans le cas où il n'y a pas d'exemptions partielles, pour l'année d'imposition 1970. On voit que l'exemption totale (E) se compose d'une exemption de base de \$1,000, d'une exemption additionnelle de \$500 dans le cas d'un déclarant âgé de 70 ans ou plus ou d'un invalide, d'une exemption de \$1,000 pour le conjoint, de \$300 pour chaque enfant de moins de 16 ans et d'une exemption de \$550 pour chaque enfant âgé de 16 ans ou plus. Suivant les valeurs prises par les variables v, c, j et a dans l'équation 1, on obtient un éventail de montants globaux de l'exemption E (voir les exemples 1 à 7 de l'équation 1). Comme le démontrent les exemples 4 à 7, dans certains cas deux charges différentes donnent lieu au même montant d'exemption; cependant dans une

grande proportion des cas observés en pratique, il n'existe qu'une seule charge qui puisse donner lieu au montant global d'exemptions. Ainsi, pour une majorité des déclarants, on peut attribuer sans hésitation une charge en n'ayant que le montant global d'exemptions.

En plus des équivoques où deux charges donnent lieu au même montant global, il existe aussi des cas ambigus d'exemptions partielles. Ainsi, si le conjoint du déclarant a gagné un faible revenu, le déclarant peut réclamer une partie seulement de l'exemption pour le conjoint. Certaines autres personnes à charge peuvent aussi produire des exemptions partielles. Enfin, le montant total d'exemptions sera diminué proportionnellement dans le cas où le déclarant n'a pas résidé au pays pendant toute l'année: cas des déclarants immigrants, émigrants ou décédés. Pour résoudre ces cas équivoques on entend se servir d'un fichier échantillon qui donne le nombre exact des personnes à charge afin de voir quelles charges sont les plus probables pour un montant donné d'exemptions. Il sera alors possible d'attribuer une charge aux migrants dont le montant global d'exemptions est équivoque.

La migration

Nous sommes maintenant en mesure de parler de l'exploitation du fichier de l'impôt pour l'estimation de la migration. L'idée de

base est simple: il suffit de rapprocher les fichiers de deux années successives, de contrôler si un même déclarant a deux adresses différentes, et si oui, de compter la charge du déclarant parmi les migrants.

Chaque fiche contient un code géographique qui correspond à la région municipale dans laquelle se trouve l'adresse du déclarant. Bien entendu, il peut y avoir une différence entre le lieu de résidence et l'adresse postale mais dans la grande majorité des cas, cette différence est sans importance. Toutefois, la date à laquelle cette adresse a été prise est incertaine. L'adresse est fournie par le déclarant, elle est donc fonction de la date à laquelle le rapport d'impôt a été complété. Or il y a une grande variabilité dans la date de soumission: si certaines personnes sont en mesure de se déclarer en février, d'autres attendent à la dernière minute et complètent leur rapport peu de temps avant la limite du 30 avril et d'autres, enfin soumettent leur rapport en retard. De plus, il faut penser que certains déclarants donneront une adresse anticipée, d'autres, leur adresse actuelle. Tout ceci fait que deux migrations qui se sont produites à la même date pourront être comptées dans deux années différentes, si un déclarant a soumis son rapport tôt et l'autre tard. Pour fixer les idées on peut parler d'un fichier à jour au 30 avril, et de migrations comptées dans une période s'échelonnant du 30 avril d'une année au 30 avril suivant. Cependant ceci n'est qu'une convention

qui masque en partie la situation réelle.

Remarquons que la charge du déclarant peut varier d'une année à l'autre, suite à un mariage, une naissance etc., donc que certains déclarants migrants auront deux charges différentes dans les fiches qui encadrent la migration. Comme on s'intéresse au nombre de migrants à l'époque de la migration, on prendra la moyenne des deux charges.

Notons aussi que les données du fichier permettent de fixer certaines caractéristiques démographiques des migrants. L'âge exact et le sexe du déclarant sont notés sur sa fiche, le sexe du conjoint est l'opposé de celui du déclarant et son âge est approximativement le même que celui du déclarant, les enfants sont ventilés en deux groupes d'âges: 0 à 15 et 16 ou plus. De cette façon on peut produire une estimation de la migration ventilée par sexe et par grand groupe d'âges.

Enfin, il faut ajuster les flux migratoires pour tenir compte de la complétude des données. Ainsi, si l'on sait que dans telle région pour tel groupe d'âges et pour tel sexe on a une complétude, disons, de 90%, on ajustera l'estimation des migrants sortant de cette région en divisant l'effectif migratoire pour cette âge et ce sexe par 0.9, ce qui reviendra à gonfler les effectifs sortants d'environ 11%.

D- les fichiers provinciaux des régimes d'assurance maladie.

Avec l'entrée en vigueur du régime d'assurance maladie du Québec en 1970, chaque province se trouvait dotée d'un tel régime auquel doivent s'inscrire ses résidents. En 1973, on entreprit des démarches auprès de chaque province afin d'obtenir mensuellement à partir des formules d'inscription des nouveaux résidents, certaines statistiques sur les migrations interprovinciales. Les formules d'inscription, bien que non uniformes d'une province à l'autre, contiennent les renseignements suivants: a) province ou pays de résidence avant la migration, b) âge et sexe c) personnes à charge s'il y a lieu.

Présentement quelques provinces ou territoires nous fournissent mensuellement des tableaux similaires à ceux des annexes V et VI; d'autres (Ile du Prince Edouard, Alberta et Territoires du Nord-Ouest) nous font parvenir une photocopie des formules d'inscription. De telles données nous permettent de préparer un tableau à double entrée soit province d'accueil, province de départ et ainsi de connaître les effectifs de migrants interprovinciaux de même que l'importance des flux migratoires.

Problèmes particuliers:

1- Ces régimes provinciaux couvrent environ 90 à 95% de la population.

Certains individus ne s'inscrivent jamais et ce, même si pour plusieurs régimes il n'y a aucune prime à verser.

- 2- Chaque régime prévoit une couverture de 3 mois lorsqu'un assuré quitte sa province à destination d'une autre. Le régime de la province d'accueil n'entre en vigueur qu'après ce délai. Par conséquent, il peut y avoir un délai légal de 3 mois entre la date d'entrée et la date d'inscription.
- 3- Les données fournies mensuellement par chaque province (sauf le Québec) représentent le nombre d'inscriptions compilées au cours de ce mois et non le nombre de migrations qui ont eu lieu au cours de ce mois.
- 4- A cause du mode particulier de perception des primes, l'Ontario ne peut maintenant nous fournir aucune statistique sur les nouveaux résidents. Il nous est donc impossible de compléter le tableau à double entrée au niveau du Canada.
- 5- Ces régimes d'assurance relevant de la juridiction provinciale, nous n'avons aucun contrôle sur la qualité des données, ni sur le genre d'information fournie.

En résumé, cette source de renseignements pourrait, après ajustement, nous fournir une estimation des effectifs de migrants inter-provinciaux et surtout une répartition de ces effectifs par groupe d'âges.

EFFECTIFS DES MIGRANTS INTERPROVINCIAUX CANADA 1966-1971

Bien qu'il soit délicat de comparer des effectifs de migrants interprovinciaux obtenus de sources différentes, à cause des limites propres à chacune, nous avons tenu à rapprocher des données disponibles au niveau du Canada pour la période 1966-1971.

Sources	Effectifs	Rapport entre les effectifs estimés et ceux dénombrés au recensement
Recensement	1,006,100	
Fichier de l'impôt	1,471,000	1.50
Fichier des allocations familiales		
Méthode A	2,176,173	2.16
Méthode B	1,971,900	1.96

Les différences énormes enregistrées entre les effectifs de migrants interprovinciaux d'une part dénombrés au recensement de 1971 et d'autre part estimés à l'aide des fichiers administratifs s'expliquent: a) surtout par les migrations multiples; b) par le sous-dénombrement des migrants interprovinciaux au recensement; c) par les autres limites inhérentes à la façon de mesurer la migration au recensement et soulignées en première partie de cet exposé;

- d) par une surestimation du nombre d'enfants par famille migrante et possiblement une surestimation de la valeur des facteurs d'ajustement F_j dans le cas du fichier des allocations familiales;
- e) enfin pour le fichier de l'impôt, par une mauvaise estimation du nombre de personnes à charge des migrants et par un ajustement incorrect pour la complétude de ce fichier.

CONCLUSION

Considérant d'une part l'importance des mouvements migratoires, d'autre part les difficultés de mesurer d'une façon sûre et adéquate ces mouvements à partir des fichiers administratifs, l'idéal serait peut-être d'instaurer un registre permanent de la population. Cependant, puisque l'établissement d'un tel registre n'est pas pour demain, il faut poursuivre les recherches entreprises en vue de tirer le maximum des divers fichiers administratifs:

- a) Pour le fichier des allocations familiales, il faudrait orienter les études sur la façon dont sont recueillies les statistiques des allocations familiales ainsi que sur les facteurs d'ajustement F_j ;
- b) Pour celui des déclarations d'impôt, il faudrait revoir la façon d'estimer le nombre de personnes à charge et la façon de déterminer annuellement la complétude du fichier;

- c) Pour celui des régimes d'assurance maladie, il faudrait obtenir de l'Ontario les statistiques sur le nombre d'entrants et procéder à une évaluation de ces données en les comparant avec les estimations produites à partir d'autres sources.

En même temps il est nécessaire et urgent de démontrer l'importance d'une enquête annuelle sur la migration.

TABLEAU 6.0. Sources de données sur la migration interprovinciale

Sources directes:	Population couverte	Comment	Qui	Quand	Autres renseignements	Limites
1- Recensement	Echantillon 1/3 personnes âgées de 15 ans et plus	Où demeuriez-vous il y a 5 ans?	Migrants survivants seulement et demeurant au pays 5 ans auparavant	Tous les 5 ans Année censitaire	âge, sexe, scolarité, état matrimonial, revenu, occupation etc.	Sont exclus: migrations multiples, les migrants décédés, émigrés, les immigrants entrés au pays après 1-6-66, aucune donnée pour les migrants âgés (0-4) ans.- Sous-énumération très élevée aux âges où la migration est la plus forte.
2- Enquête révisée sur la main-d'oeuvre	Echantillon 65000 ménages	Où demeuriez-vous il y a 1 an?	Migrants survivants seulement résidant au pays 1 an auparavant	Annuellement en octobre	Age, sexe, etc. ...	Sont exclus: migrants décédés, émigrés après migration interprovinciale, migrants âgés 0 an, migrations multiples. Erreur d'échantillonnage.
Sources indirectes:						
1- Fichier des allocations familiales	avant 1974 familles admissibles aux allocations familiales	Avis de changement d'adresse	Les familles migrantes admissibles aux A.F.	Mensuellement	Nil	Sont exclus: familles sans enfant (0-15), familles avec enfants non admissibles au A.F., familles immigrées depuis moins d'un an, célibataires.
	Depuis 1974 Familles admissibles aux A.F.	Avis de changement d'adresse	Familles migrantes admissibles aux A.F. selon taille	Mensuellement	Nil	Sont exclus: familles sans enfant (0-17), familles avec enfants non admissibles aux A.F., célibataires. Les données représentent le mois au cours duquel le changement d'adresse est compilé et non le mois où la migration s'effectue.
2- Fichier Pension de vieillesse	seulement les personnes âgées 65 ans+ résidant au Canada depuis nombre d'années	Avis de changement d'adresse	Les migrants âgés de 65 ans et plus	Mensuellement	Nil	Population très peu mobile
3- Fichier déclarations de l'impôt	Les déclarants + personnes à charge soit environ 90 % de la population	Comparaison de l'adresse postale à deux dates	Migrants survivants et décédés qui ont produit une déclaration d'impôt	Annuellement en avril	Certains groupes d'âges et sexes	Sont exclus: migrations multiples survenues au cours d'un an, migrants qui ne produisent pas de déclaration d'impôt. Estimation des personnes à charge du déclarant. Difficultés dans certains cas d'estimer le nombre de personnes à charge.
4- Fichier régime assurance maladie	Ensemble de la population. En réalité seulement 90 à 95 % des gens s'inscrivent	Formules d'inscription des nouveaux résidents en provenance d'une autre province	Migrants entrants adultes et les personnes à leur charge	Mensuellement	Age et sexe	Sont exclus: les entrants et les personnes à charge qui ne s'inscrivent pas pour diverses raisons. Les données représentent le mois au cours duquel on s'inscrit et non le mois où la migration s'effectue. Données disponibles pour 11 provinces ou territoires, aucune donnée pour l'Ontario.

ANNEXE I

DEPARTMENTAL SERVICES OFFICE - NATIONAL HEALTH AND WELFARE DIVISION - BUREAU MINISTÉRIEL DES SERVICES - DIVISION DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

DEPARTMENT OF SUPPLY AND SERVICES - MINISTÈRE DES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

 FAMILY ALLOWANCES
ALLOCACTIONS FAMILIALES FAMILY ASSISTANCE
ASSISTANCE AUX FAMILLES OLD AGE SECURITY
ALLOCACTIONS DE VIEILLESSE YOUTH ALLOWANCES
ALLOCACTIONS AUX JEUNESDATE
MARS 1971PAGE
3

RECEIVED BY REÇUS PAR	ACCOUNTS TRANSFERRED FROM - COMPTES TRANSFÉRÉS DE DU											TOTAL RECEIVED TOTAL REÇU
	NEWFOUNDLAND TERRE-NEUVE	P.E.I. P.É.	NOVA SCOTIA NOUVELLE-ÉCOSSE	NEW BRUNSWICK NOUVEAU BRUNSWICK	QUEBEC QUÉBEC	ONTARIO L'ONTARIO	MANITOBA	SASKATCHEWAN	ALBERTA L'ALBERTA	BRITISH COLUMBIA COLOMBIE BRITANNIQUE	N.W.T. AND Y.T. T. DU N.O. ET T. DU YUKON	
NEWFOUNDLAND TERRE-NEUVE	-	-	14	5	4	53	5	5	8	2	-	96
PRINCE EDWARD ISLAND ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	1	-	3	8	3	15	2	-	2	1	-	35
NOVA SCOTIA NOUVELLE-ÉCOSSE	11	3	-	28	26	88	6	11	14	1	-	209
NEW BRUNSWICK NOUVEAU BRUNSWICK	7	5	36	-	54	66	4	3	9	6	1	191
QUEBEC QUÉBEC	7	-	15	37	-	282	7	2	22	16	2	390
ONTARIO	56	21	106	83	354	-	160	57	132	205	1	1,175
MANITOBA	1	-	3	6	36	70	-	60	39	39	2	256
SASKATCHEWAN	-	1	2	1	6	26	41	-	103	59	5	242
ALBERTA	3	1	5	7	15	79	31	97	-	183	19	440
BRITISH COLUMBIA COLOMBIE-BRITANNIQUE	4	2	22	9	51	128	51	75	267	-	26	635
NORTHWEST TERRITORIES TERRITOIRES DU NORD-OUEST	-	-	-	-	2	11	1	-	17	7	-	38
YUKON	-	-	-	-	1	5	-	4	4	13	-	27
NATIONAL TOTAL NATIONAL	90	33	206	184	552	823	308	314	617	546	54	3,727

111

ANNEXE II

JAN 1976

TRANSFERRED ACCOUNTS

- ONTARIO

I-15728-04

PAGE 1

BY FAMILY SIZE AND TRANSFER-TO PROVINCE

FAMILY SIZE	PEI	N.S.	N.B.	QUE.	ONT.	MAN.	SASK.	ALTA.	B.C.	PR.	NT.	Nfld.	TOTAL
1	6	30	30	67	0	37	12	53	42	2	0	25	304
2	3	23	28	64	0	16	6	54	46	1	0	18	259
3	1	15	11	27	0	12	3	18	13	1	0	7	108
4	1	4	2	9	0	1	4	6	3	0	0	1	31
5	0	2	2	3	0	0	0	6	1	0	0	0	14
6	0	1	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	3
7	0	0	0	3	0	1	0	0	0	0	0	0	4
8	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2
9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
17	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	11	76	73	173	0	69	25	138	105	4	0	51	725

JAN 1976

TRANSFERRED ACCOUNTS

- ONTARIO

I-15728-04

PAGE 1

BY FAMILY SIZE AND TRANSFER-TO PROVINCE

ANNEXE III

DEPARTMENT OF SUPPLY AND SERVICES - MINISTÈRE DES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES
 DEPARTMENTAL SERVICES OFFICE - NATIONAL HEALTH AND WELFARE DIVISION - BUREAU MINISTÉRIEL DES SERVICES - DIVISION DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

 FAMILY ALLOWANCES
 ALLOCATIONS FAMILIALES

 FAMILY ASSISTANCE
 ASSISTANCE AUX FAMILLES

 OLD AGE SECURITY
 ALLOCATIONS DE VIEILLESSE

 YOUTH ALLOWANCES
 ALLOCATIONS AUX JEUNES

 DATE
 JUNE 1971

RECEIVED BY REÇUS PAR	ACCOUNTS TRANSFERRED FROM - COMPTES TRANSFÉRÉS DE DU												ANNUAL - MARCH 31 ONLY - ANNUEL - 31 MARS SEULEMENT			
	NEWFOUNDLAND TERRE-NEUVE	P.E.I. I.P.É.	NOVA SCOTIA NOUVELLE-ÉCOSSE	NEW BRUNSWICK NOUVEAU BRUNSWICK	QUEBEC QUÉBEC	ONTARIO L'ONTARIO	MANITOBA	SASK.	MANITOBA	ALBERTA L'ALBERTA	BRITISH COLUMBIA COLUMBIE-BRITANNIQUE	N.W.T. AND Y.T. T. DU N.-O. ET T. DU Y.	TOTAL RECEIVED TOTAL REÇU	RECOVERABLES RECOURVABLES	UNCOLLECTIBLE JULIETS NON RECOURVABLES	TOTAL OUTSTANDING AS AT MARCH 31 TOTAL À RÉCÉLER AU 31 MARS
														\$	\$	\$
NEWFOUNDLAND TERRE-NEUVE	-	-	-	-	3	15	-	-	-	-	1	-	19			
PRINCE EDWARD ISLAND I.E. DU-PRINCE-ÉDOUARD	-	-	2	5	4	4	1	-	-	-	2	-	18			
NOVA SCOTIA NOUVELLE-ÉCOSSE	4	2	-	17	6	18	-	-	-	-	3	-	50			
NEW BRUNSWICK NOUVEAU BRUNSWICK	-	4	2	-	28	18	2	-	-	-	-	-	54			
QUEBEC QUÉBEC	2	5	8	17	-	71	11	2	-	7	4	1	128			
ONTARIO	19	11	60	17	163	-	19	20	-	13	50	-	372			
MANITOBA	-	-	1	-	5	23	-	7	-	2	18	-	56			
SASKATCHEWAN	-	-	-	-	-	23	13	-	-	12	20	-	68			
ALBERTA	-	-	-	3	7	13	15	11	-	-	34	1	84			
BRITISH COLUMBIA COLUMBIE-BRITANNIQUE	1	-	2	4	45	70	50	13	-	75	-	2	262			
NORTHWEST TERRITORIES TERRITOIRES DU NORD-OUEST	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1			
YUKON	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
NATIONAL TOTAL	26	22	75	63	261	255	111	53	-	109	133	4	1,112			

ANNEXE IV

Exemptions personnelles pour l'année d'imposition 1970.

$$E = 1,000 + 500v + 1,000c + 300j + 550a \quad (1)$$

où

E = montant global des exemptions personnelles

v = 0 si âge 70 et si non infirme

= 1 si âge 70 ou si infirme

c = 0 si on ne réclame pas pour le conjoint

1 si on réclame pour le conjoint

j = 0, 1, ... = nombre d'enfants à charge âgés de 0 à 15 ans

a = 0, 1, ... = " " " " " " 16 ans ou plus.

Exemples	(1)	v = 0	c = 1	j = 2	a = 0	E = 2,600
	(2)	v = 0	c = 0	j = 1	a = 1	E = 1,850
	(3)	v = 1	c = 1	j = 0	a = 0	E = 2,500
	(4)	v = 0	c = 0	j = 0	a = 2	E = 2,100
	(5)	v = 1	c = 0	j = 2	a = 0	E = 2,100*
	(6)	v = 0	c = 1	j = 0	a = 2	E = 3,100
	(7)	v = 0	c = 0	j = 7	a = 0	E = 3,100

* Remarque: Il est peu probable qu'un déclarant âgé de 70 ans ait deux enfants à charge âgés de moins de 16 ans. Ce n'est pas à exclure, toutefois. Remarquer que v = 1 peut aussi être dû à une invalidité (cécité, paraplégie, etc.).

ANNEXE V

SASKATCHEWAN HOSPITAL SERVICES PLAN

CATEGORIES OF IN-MIGRANTS BY PREVIOUS PLACE OF RESIDENCE

(IN-MIGRANTS (PERSONS AND FAMILY GROUPS) WHO ESTABLISHED RESIDENCE IN SASK.

AND WERE PROCESSED DURING THE MONTH OF MARCH, 1976.)

	PREVIOUS PLACE OF RESIDENCE												TOTAL	
	Nfld.	P.E.I.	N.S.	N.B.	QUEBEC	ONT.	MAN.	ALTA.	B.C.	YUKON	N.W.T.	OUTSIDE CANADA		UN-KNOWN
1. NUMBER OF IN-MIGRANT PERSONS WHO WERE NOT IN FAMILIES	3	2	9	5	19	86	101	210	149	2	16	90	24	725
2. NUMBER OF IN-MIGRANT FAMILIES	1	1	4	3	7	59	82	130	71	3	4	65	9	438
3. NUMBER OF IN-MIGRANT FAMILIES WITH CHILDREN AGED 17 OR UNDER	1		3	2	5	38	57	87	49	3	3	38	7	293
4. NUMBER OF CHILDREN AGED 17 OR UNDER IN IN-MIGRANT FAMILIES	4		7	5	14	82	104	155	90	6	5	77	13	562
5. NUMBER OF PERSONS WHO WERE IN IN-MIGRANT FAMILIES	6	2	14	11	28	188	254	396	224	11	12	203	29	1,370

SASKATCHEWAN HOSPITAL SERVICES PLAN

NUMBER OF NEW REGISTRANTS IN THE SASK. HOSPITAL SERVICES PLAN
BY PREVIOUS PLACE OF RESIDENCE AND AGE GROUP

(IN-MIGRANTS WHO ESTABLISHED RESIDENCE IN SASK. AND WERE PROCESSED DURING THE MONTH OF MARCH, 1976.)

PREVIOUS PLACE OF RESIDENCE	AGE														TOTAL	
	0-4	5-9	10-14	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65-69		70 PLUS
B.C.	48	28	16	54	107	53	24	7	8	3	3	10	3	3	6	373
ALTA.	101	29	25	104	160	94	35	20	13	9	3	5	7	5	5	615
MAN.	60	26	15	45	83	55	21	13	9	10	4	3	4	5	2	355
ONT.	42	26	14	34	58	46	20	7	8	9	4	4	1	1		274
QUEBEC	5	5	4	4	11	5	8	3	1			1				47
N.B.	1	2	2	2	3	1	3	1							1	16
N.S.	2	3	2	4	8	3			1							23
P.E.I.					1	2				1						4
NFLD.	1		3	2	1			2								9
N.W.T.	5			2	8	6	2	2	1			2				28
YUKON	6			1	4	2										13
OUT OF CAN.	36	28	13	37	61	46	25	17	14	2	7	1	3		3	293
UNKNOWN	7	2	5	11	7	10	2	3	3	1				2		53
TOTAL	314	149	99	300	512	323	140	75	58	35	21	26	18	16	17	2,103